

Hydromorphologie et continuité écologique des cours d'eau

Jeudi 11 février 2021 – 20h00 en visioconférence

- BILAN -

OBJECTIFS

Connaitre et comprendre :

- le **fonctionnement** de la rivière dans sa globalité (équilibre eau-sédiment-vivant)
- les **enjeux** liés aux activités passées et actuelles ainsi qu'au réchauffement climatique
- les **besoins** d'une gestion à l'échelle du bassin versant
- les **leviers d'actions**, les partenaires, la place du syndicat dans la gestion de la continuité écologique et de la restauration hydromorphologique des cours d'eau



PROGRAMME

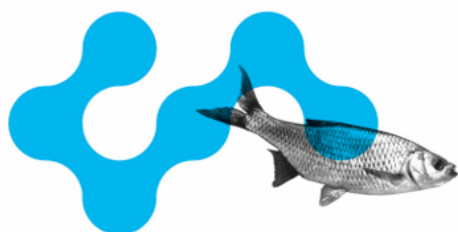
Que signifie « restaurer le bon fonctionnement d'un cours d'eau » ? Quels sont les enjeux liés à ce fonctionnement ? Pourquoi et comment le préserver, voir le restaurer ?

Lors de cette séance, nous aborderons ces questions sous un angle essentiellement lié à l'approche « physique » du cours d'eau (hydromorphologie et hydraulique).

Dans un premier temps, les notions principales nécessaires à la compréhension du fonctionnement des cours d'eau seront abordées, ainsi que les notions d'espace de liberté, d'espace de bon fonctionnement et de continuité écologique. Les enjeux liés au processus présentés seront explicités afin de les identifier à l'échelle du bassin versant des Usses.

Dans un deuxième temps, les différents outils existants pour agir, ainsi que les actions réalisées par le Syndicat de Rivières seront présentées.

Mot clés : Hydromorphologie, continuité écologique, espace de liberté, espace de bon fonctionnement, plan de gestion des matériaux solides, Déclaration d'Intérêt Général (DIG), Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), Trame bleue.



MODALITES DE PARTICIPATION

Cette séance est ouverte aux élu(e)s titulaires et suppléant(e)s du Syndicat de Rivières les UsseS, aux Présidents, Vice-Présidents à l'environnement, aux DGS et techniciens référents des intercommunalités membres du Syndicat de Rivières.

En amont de la séance, les auditeurs ont la possibilité de poser des questions par email sur la thématique de la séance. Ce mail est à adresser à l'agent du Syndicat en charge de l'animation de la séance (cf document en annexe).

Pour davantage de facilité logistique et de suivi, il est souhaitable que les personnes désireuses de suivre la séance d'information adressent un mail au préalable à l'agent du Syndicat en charge de l'animation de la séance (cf document en annexe).

REDIFFUSION

Vous pouvez consulter les documents de la séance :

Sur le site internet du Syndicat : www.rivieres-usses.com rubrique Espace Documentaire, Séances d'information – dossier SEANCE-4-Hydromorphologie et continuité écologique des cours d'eau.

Le visionnage de la séance, en rediffusion, ainsi que les documents de séance seront accessibles sur un site de partage de données. Le lien de partage vous sera communiqué avec celui de l'ensemble des séances à la fin des sessions d'information.

Lien de la vidéo présentée au cours de la séance :

Diapo 26 : Redonnons libre cours à nos rivières – une nouvelle gestion des rivières arrive à l'heure de la GEMAPI

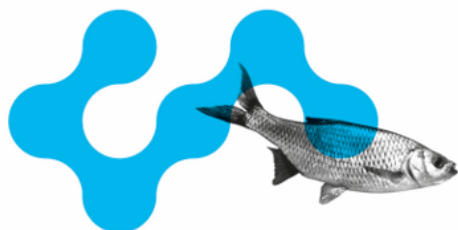
<https://www.youtube.com/watch?v=lzrwF4XKUBk&feature=youtu.be>

Diapo 33 : Bon fonctionnement des cours d'eau et changement climatique

<https://www.youtube.com/watch?v=vBXQDgvVutg>

Diapo 51 : Restauration de la continuité écologique – cas des UsseS à Chosal

Phase 1 : https://www.youtube.com/watch?v=u_oBnpsjzA



Phase 2 (non présenté lors de la séance) : <https://www.youtube.com/watch?v=d0aZDH-OK8g>

Pour aller plus loin :

- Redonnons libre cours à nos rivières

<https://www.youtube.com/watch?v=6k9XVAQI8zs>

- Eau et changement climatique : adaptons-nous !

(un extrait de cette vidéo a été diffusé lors de la séance)

<https://www.youtube.com/watch?v=xXQtcYsqvLA>

BILAN

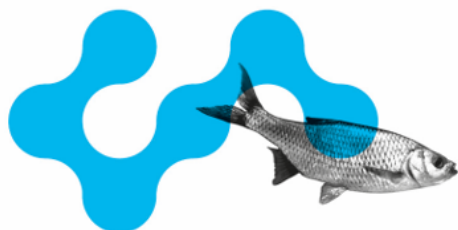
La séance fut ouverte aux élu(e)s titulaires et suppléant(e)s du Syndicat de Rivières Les UsseS, aux Présidents, Vice-Présidents à l'environnement, aux DGS et techniciens référents des intercommunalités membres du Syndicat de Rivières.

9 personnes se sont connectées le jour de la séance et ont pu suivre la séance :

Nom, Prénom	Fonction, structure
Mâchard Jean-Yves	Président du Syndicat de Rivières Les UsseS (Vanzey)
Lafond Rémi	Elu membre du bureau du Syndicat de Rivières Les UsseS (Jonzier-Epagny)
Sgrazzutti Catherine	Elue titulaire du Syndicat de Rivières Les UsseS (Allonzier-la-Caille)
Montant Odile	Elue titulaire du Syndicat de Rivières Les UsseS (Vovray-en-Bornes)
Poncet Rémi	Elu suppléant du Syndicat de Rivières Les UsseS (Bassy)
Seve François	Elu suppléant du Syndicat de Rivières Les UsseS (Usinens)
Falconnet Benoit	Elu suppléant du Syndicat de Rivières Les UsseS (Villy-le-Bouveret)
Bouëdec Hervé	Elu suppléant du Syndicat de Rivières Les UsseS (Clarafond-Arcine)
Genoux Caroline	Chargée de mission Transition écologique, trame bleue, GEMAPI Communauté de Commune du Genevois

Cette séance fut introduite par Rémi Lafond, élu membre du bureau du Syndicat de Rivières Les UsseS et référent sur la thématique abordée. Elle fut animée par Julie Aubert-Moulin, technicienne de rivières, avec le soutien technique de Aurélie Radde, chargée de mission.

Le paragraphe qui suit synthétise les remarques et échanges qui ont eu lieu lors de cette séance.



- **La modification des berges a été très importante sur les cours d'eau**

La modification et l'artificialisation des berges des Usse ont été réalisées petit à petit dans le temps.

Une prise de conscience générale a permis le développement d'une législation à l'échelle nationale et européenne qui ne permet plus d'aménager les berges des cours d'eau sans respecter le milieu aquatique et sa dynamique. Cela a été progressif.

Précision faite que pendant des décennies/des siècles l'eau a été une source d'énergie (et l'est toujours). Il y a eu des ouvrages construits « intelligemment » (=sans incidence majeure pour les cours d'eau) et d'autres qui ont été réalisés de manière non appropriée vis-à-vis du fonctionnement des cours d'eau.

A l'époque de la construction de ces premiers ouvrages, le recul n'était pas suffisant pour savoir qu'elles allaient être leurs incidences sur les milieux. Les problèmes sont apparus en développant et densifiant ces ouvrages, et en intensifiant leur utilisation.

Les problématiques de l'urbanisation et du développement économique au détriment des milieux aquatiques sont toujours d'actualité, même si la législation et la réglementation vis-à-vis des aménagements existent bien...

- **Réaménager les cours d'eau et milieux aquatiques pour préserver les biens et les personnes**

Il est souligné par le Président qu'il est important de réaménager les bords de cours d'eau sur le bassin versant pour préserver les enjeux en présence. Il est tout aussi important d'adapter et d'améliorer constamment les aménagements au regard de l'évolution des enjeux.

- **Exploitation de graviers dans les Usse**

L'extraction de graviers dans les Usse a cessé dans les années 1980.

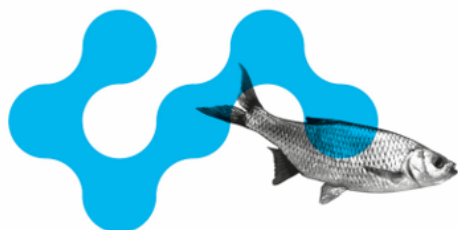
- **Quelques définitions pour compléter les échanges :**

Nappe :

Il existe différents types de « nappe ». D'une manière générale ce terme fait référence aux eaux contenues dans les sols.

Nappe d'accompagnement d'un cours d'eau :

Nappe d'eau souterraine voisine d'un cours d'eau, dont les propriétés hydrauliques sont très liées à celles du cours d'eau.



Notamment : en période d'étiage, l'exploitation d'une telle nappe induit une diminution du débit d'étiage du cours d'eau, soit parce que la nappe apporte moins d'eau au cours d'eau, soit parce que le cours d'eau se met à alimenter la nappe.

La re-diversification des habitats = recréer des espaces de vie variés (arbustes, caches, etc.) pour la faune (poissons, libellules, etc.) là où le milieu a été dégradé.

Un **habitat** est un milieu où une population d'individus d'une espèce donnée ou d'un groupe d'espèces peuvent normalement vivre et s'épanouir. Il est défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques.

Le niveau trophique (paramètre mentionné à la fin de la vidéo sur *l'Eau et le changement climatique*) :

Le niveau trophique d'un cours d'eau est la quantité de nutriments présents dans l'eau et surtout dans les sédiments. Il varie également selon les caractéristiques physiques du cours d'eau (éclairage et écoulement). Il permet d'évaluer notamment la capacité auto-épuratrice d'un milieu.

Le niveau trophique est notamment révélé par le suivi de l'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR), basé sur l'analyse du peuplement végétal aquatique visible à l'œil nu.

Remarque : dans la présentation la définition donnée à l'oral n'est pas complète et donc pas juste.

L'eutrophisation d'un milieu aquatique :

Ce terme désigne un apport en excès de substances nutritives (nitrates et phosphates) dans un milieu aquatique pouvant entraîner la prolifération des végétaux aquatiques (parfois toxiques). Cette eutrophisation peut être naturelle. Elle peut alors s'étaler sur plusieurs siècles ou millénaires. Mais elle peut aussi être le résultat des activités humaines, dans ce cas le phénomène est accéléré par l'apport d'effluents domestiques, industriels et/ou agricoles et peut conduire à la mort (par asphyxie) de l'écosystème aquatique en quelques décennies voire même en quelques années.

L'eutrophisation s'observe surtout dans les écosystèmes dont les eaux se renouvellent lentement et en particulier dans les lacs profonds.

